Envoyé en préfecture le 23/11/2026
Reçu en préfecture le 23/11/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20261116-B26_101-DE

MORLAIX communauté
BRO MONTROULEZ

Morlaix Communauté
Décision du Bureau Communautaire n° B26-101

Séance du lundi 16 novembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le seize novembre à dix-huit heures, le Bureau Communautaire s'est réuni en Salle Multifonctions à Le Cloître Saint-Thégonnec, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul Vermot, Président.

Date de la convocation : le 10 novembre 2026
Nombre de membres en exercice : 36
Nombre de membres présents : 31
Nombre de votants : 31

Étaient présents : Jean-Paul Vermot, Guy Pennec, Arnaud Favé, Christine Prigent, Julien Kerguillec, Joëlle Huon, Sébastien Marie, Catherine Tréanton, Pierre Le Goff, Jonas Plusquellec, Valérie Scattolin, Sandrine Delory, Yvon Laurans, Nathalie Barnet, Julie Hamon, David Guyomar, Michael Restier, Alban le Roux, Eric Cloarec, Anne-Lise Jacq, Yvon Denis, Patrick Berger, Pascal Lecomte, Hervé Loussaut, Philippe Adam, Serge Wlodarczak, Bernadette Auffret, Marc Boizard, Stéphane Lozdowski, Anne-Marie Kerviel, Gilles Creach.

Étaient absents excusés : Marion Picart, Joseph Irrien, Sandrine Autret, Hervé Cillard, Gwenolé Guyomarc'h.

Attribution d'une subvention de fonctionnement - Année 2026

Projet de territoire Trajectoire 2030
Orientation stratégique n°20 "Accompagner et développer l'industrie culturelle et créative"

Rapporteur : Julien Kerguillec

Il est proposé l'attribution d'une subvention suivante au titre de l'année 2026 :

Structure	Montant attribué en 2025	Montant sollicité en 2026	Montant attribué en 2027
312 – Langues et Culture Bretonnes			
Kanomp Breizh	/	**2 500 €**	**2 500 €** au titre de l'organisation du 44ième édition du festival « Breizh a Gan ». *Budget principal – Culture – Fonction 312 – Nature 65748*
Total			**2 500 €**

Vu l'avis favorable de la commission Culture - Langue et culture bretonne - Equipements culturels et communautaires du 14 octobre 2026 ;

Il est proposé au Bureau communautaire d'approuver l'attribution de cette subvention.

Après en avoir délibéré,
Décision du Bureau : adopté à l'unanimité.

Le Président
Jean-Paul Vermot

MORLAIX communauté
BRO MONTROULEZ